C/2025/1468

27.2.2025

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11884 - HUNAN YUNCHU / MINMETALS NEW ENERGY / TMCI / MEIWA / JV)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2025/1468)

1. Le 19 février 2025, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Hunan Yunchu Circular New Energy Technology Co., Ltd. («Hunan Yunchu», Chine), contrôlée par China Minmetals Corporation («Minmetals», Chine),

— Minmetals New Energy Materials (Hunan) Co., Ltd. («Minmetals New Energy», Chine), également contrôlée par Minmetals,

— Meiwa (Shanghai) Corporation («Meiwa», Chine), et

— Toyota Motor (China) Investment Co., Ltd. («TMCI», Chine), contrôlée par Toyota Motor Corporation («Toyota», Japon).

Hunan Yunchu, Minmetals New Energy, Meiwa, et TMCI acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de Hunan Yunchu Siweipu New Energy Technology Co. Ltd (l'«entreprise commune», Chine).

La concentration est réalisée par achat d'actions dans une société nouvellement créée constituant une entreprise commune.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Hunan Yunchu produit et vend des produits de stockage d'énergie et des batteries. Minmetals est une entreprise minière publique internationale qui exerce principalement des activités dans les domaines de l'exploration, de l'extraction, de la fusion, de la transformation et du commerce de produits minéraux métalliques, ainsi que des services financiers, de l'immobilier et des technologies minières et métallurgiques,

— Minmetals New Energy exerce des activités de production et de vente de matériaux pour batteries à haut rendement en Chine (notamment fabriquées à partir de cobalt et de lithium),

— Meiwa exerce des activités de production et de vente de produits pétroliers et de produits chimiques pour machines en Chine, et

— TMCI est le siège régional et la société d'investissement de Toyota en Chine. Elle participe aux activités de production et d'investissement en R&D de Toyota en Chine. Toyota est active dans l'industrie automobile.

3. Les activités de l'entreprise commune consisteront principalement en l'utilisation secondaire de batteries lithium-ion usagées.

4. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.

5. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11884 – HUNAN YUNCHU / MINMETALS NEW ENERGY / TMCI / MEIWA / JV

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE